

Comité des Droits de l'homme
113^{ème} session
Examen de la République de Côte d'Ivoire

16 March 2015

Monsieur le Président,

Franciscans International voudrait saisir cette opportunité pour attirer l'attention du Comité et de l'Etat de la Côte d'Ivoire sur la nécessité de protéger davantage les enfants et de concrétiser leurs droits. En effet, le rapport de l'Etat évoque les mesures prises aussi bien pour assurer l'enregistrement des naissances que pour le traitement des personnes privées de liberté, y compris les mineurs.

Malgré les actions déployées par le Gouvernement ivoirien¹, l'enregistrement universel des enfants à la naissance reste un défi majeur à relever ayant des répercussions certaines sur la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux. Considérant que le taux de l'enregistrement des naissances, selon l'UNICEF, s'élève seulement à 65 %², les mesures existantes demeurent largement insuffisantes et doivent être renforcées. Si l'ampleur et la gravité du problème ont été accentuées par dix années de crise politico-militaire³, la persistance de plusieurs obstacles à l'enregistrement des naissances demeure, tel que l'Etat l'a reconnu dans son rapport⁴. Ils concernent tout particulièrement la population des zones rurales. Il est donc nécessaire pour la Côte d'Ivoire de réduire ces obstacles et de mettre en place une véritable politique nationale de l'état civil pour limiter le recours aux audiences foraines.

En ce qui concerne le traitement des personnes détenues particulièrement les mineurs, malgré les mesures prises par l'Etat pour améliorer leurs conditions, notamment la réhabilitation et l'équipement effectifs des quartiers réservés aux mineurs dans neuf maisons d'arrêt, la situation demeure préoccupante surtout à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) où les mineurs sous mandat de dépôt et ceux condamnés, ne sont pas séparés des majeurs et ne bénéficient d'aucune activité socio-éducative. De plus, le Centre d'Observation des Mineurs (COM), considéré comme une alternative à la prison, est pourtant situé au sein de la MACA. De ce fait, les conditions de vie y sont directement perturbées par ce qui se passe dans la maison d'arrêt. Ainsi, la récente grève des agents pénitentiaires de Côte d'Ivoire du 2 au 10 février 2015 a empêché pendant plus d'une semaine les enfants de bénéficier du soutien des ONG et du personnel éducatif du COM auquel ils ont droit.

En conséquence, Franciscans International recommande:

¹ Notamment les audiences foraines multiples, la gratuité de la déclaration, la mise en place d'un programme de modernisation de l'état civil.

² UNICEF, Every child birth's right: Inequities and trends in birth registration, 2013, p. 40.

³ 1999-2010.

⁴ CCPR/C/CIV/1, Rapport de l'Etat, 21 mai 2013, p.64.

- L'accentuation des campagnes de sensibilisation sur le bien-fondé de l'enregistrement des naissances, surtout en zones rurales;
- La décentralisation accentuée du service de l'état civil et l'octroi de ressources humaines, financières, et techniques adéquates aux autorités locales;
- L'institutionnalisation de la présence d'un agent de l'état civil dans les structures sanitaires offrant des services de maternité;
- L'intensification des efforts vers la modernisation de l'état civil en utilisant l'internet et le système de messagerie SMS pour augmenter le nombre d'enregistrements des naissances afin d'atteindre l'enregistrement universel;
- La séparation des mineurs et des majeurs à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan et la mise en œuvre effective d'activités socio-éducatives pour les mineurs;
- La délocalisation complète du Centre d'Observation des Mineurs en dehors de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan.

Je vous remercie.